

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous exprime mon avis défavorable au projet de carrière à Rosnay L'Hôpital aux motifs suivants :

- je ne peux que reprendre l'ensemble des avis "mesurés, mais toutefois négatifs de la MRAE sur **la protection des ressources naturelles.**
- projet non compatible avec le schéma départemental des carrières, seul document qui s'applique à ce jour
- aucune étude de marché jointe au dossier démontrant la nécessité d'ouvrir une carrière supplémentaire pour 30 ans
- projet qui prévoit d'extraire **8 151 000** tonnes de matériaux afin d'alimenter les chantiers locaux de TP (pas de projection sur les 30 années à venir). Un simple calcul mathématique donne des chiffres différents :

production moyenne sollicitée : 290 000 t/an, soit pour 29 ans :  $290\ 000 \times 29 = \mathbf{8\ 410\ 000}$  tonnes

-production maxi sollicité : 450 000t/an soit pour 29 ans :  $450\ 000 \times 29 = \mathbf{13\ 050\ 000}$  tonnes.

**QUESTION : 8 151 000 tonnes ou 13 050 000 tonnes ?**

- L'EAU : - risque de pollution de la nappe lorsque les engins de chantier travailleront dans les excavations (huile, graisse, carburant). Nappe alluviale sensible (rapports CPIE et PNRFO)
- STOCKAGE DES DÉCHETS INERTES : en contradiction avec le recyclage et surtout la vulnérabilité de la nappe (avis PNRFO)

**CONCLUSION** : Les scientifiques alertent sur l'épuisement de nos ressources. Alors, Monsieur le Commissaire, il faut dire **NON** à ce projet.

Bien cordialement.